

Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande
Band: 32 (1906)
Heft: 17

Sonstiges

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

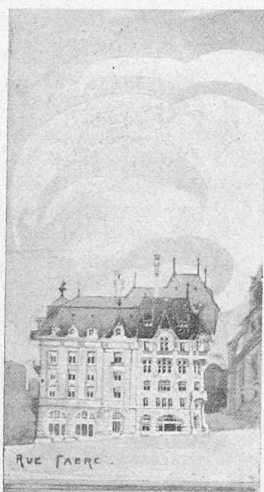
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

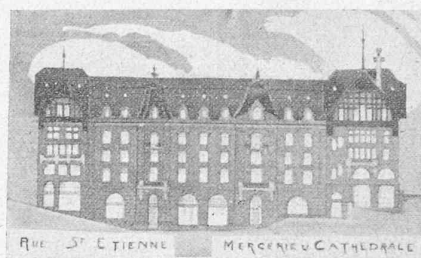
Download PDF: 07.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



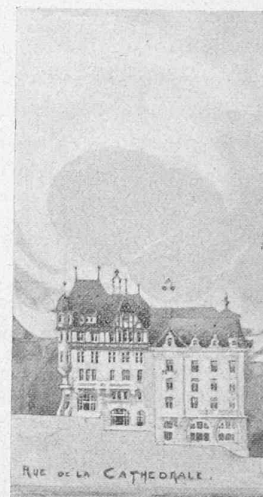
Concours
pour l'aménagement de la rue de la Cathédrale,
à Lausanne.

IV^e prix : Projet « Triangles bleus ».



Architecte :

M. O. Oulevey, à Lausanne.



CONCOURS

Plan d'aménagement du quartier de la Maladière, entre la route cantonale et le lac, à Neuchâtel.

Article premier. — La Commune de Neuchâtel met au concours entre les ingénieurs et architectes suisses ou domiciliés en Suisse, un projet de plan d'aménagement des terrains créés et à créer compris, d'une part, entre la route cantonale de la Maladière et le lac, d'autre part, entre la rue Agassiz et les Saars.

Art. 2. — Chaque concurrent recevra le programme du concours et un plan au 1 : 4000 comprenant la surface à aménager, les quartiers adjacents, les principales cotes de niveau, et l'indication en pointillé des rues déjà projetées.

Art. 3. — L'alignement du mur du quai actuellement construit ne peut être modifié. L'ancien îlot désigné sous le nom de « Pierre à Mazel » doit être conservé et remis en valeur. Par contre, les concurrents ont toute latitude quant à l'emplacement du port de commerce à prévoir à l'est de l'extrémité du mur de quai, et quant au raccordement par une route du nouveau quartier avec la route cantonale aux Saars. Le bord du lac sera réservé à des maisons d'habitation, la partie intérieure à des quartiers industriels, deux ou trois emplacements à des édifices publics.

Art. 4. — Chaque projet de concours comprendra :

a/ le tracé des quais, rues, routes, avenues, promenades et squares à créer. Les points principaux et les croisements d'artères devront être cotés ;

b/ l'indication de l'emplacement des constructions privées ou publiques ;

c/ le cahier des charges à imposer aux constructeurs.

Art. 5. — Les projets devront être remis à la Direction des Travaux publics de la Ville de Neuchâtel avant le 15 novembre 1906. Ceux qui parviendront après cette date ne seront pas pris en considération.

Art. 6. — Les projets seront anonymes ; les pièces de chacun d'eux porteront une devise qui sera répétée sur une enveloppe cachetée contenant le nom de l'auteur et son adresse exacte.

Art. 7. — Le jury chargé de l'examen des projets se compose de : M. le Directeur des Travaux publics, président ; M. Louis Perrier, architecte, Conseiller d'Etat, à Neuchâtel ; M. E. Riggenbach, ingénieur, à Bâle ; Guillaume Fatio, à Genève.

Le jury a adopté le présent programme de concours.

Art. 8. — Une somme de 4000 fr. est mise à la disposition du jury pour récompenser le ou les meilleurs projets. Cette somme ne pourra pas être répartie en plus de trois prix. Il pourra aussi être délivré des mentions honorables.

Le verdict du jury sera publié dans le *Bulletin technique de la Suisse romande* et dans la *Schweizerische Bauzeitung*.

Art. 9. — La Commune de Neuchâtel deviendra propriétaire des projets primés et pourra en user à son gré ; elle se réserve de même le droit d'acheter tout projet présenté en le payant à la valeur du dernier prix décerné par le jury.

Art. 10. — Après l'achèvement des opérations du jury, tous les projets seront exposés publiquement pendant 15 jours. A la clôture de l'exposition, les projets non primés devront être réclamés par leurs auteurs, à défaut de quoi, quatre semaines plus tard, la Direction des Travaux publics ouvrira les enveloppes pour renvoyer les dits projets franco à qui de droit.

Art. 11. — On peut se procurer au Bureau des Travaux publics de la Ville de Neuchâtel le présent programme, le plan au 1 : 4000 qui l'accompagne et tous renseignements complémentaires.

Neuchâtel, 20 août 1906.

Le Directeur des Travaux publics,
F. PORCHAT.

Asyle à Montevideo.

La Commission nationale de charité de Montevideo ouvre un concours international de plans en vue de la construction d'un asyle destiné aux enfants trouvés et assistés. Des prix, le premier de fr. 19 712 et d'autres de fr. 5632, pourront être décernés ; l'auteur du projet définitif pourra en outre être chargé de l'exécution des travaux. Terme de présentation des projets : 14 décembre 1906. S'adresser pour renseignements complémentaires et cahier des charges à l'Office international du commerce extérieur, 2^e service, 3, rue Feydau, Paris.

Association amicale des anciens élèves de l'Ecole d'ingénieurs de l'Université de Lausanne.

Offre d'emploi.

On demande de suite un *ingénieur-constructeur* ayant de l'expérience dans la construction des tunnels.

Demandes d'emploi.

Ingénieur-mécanicien, ayant dépassé la trentaine, suisse, parlant plusieurs langues, ayant de la pratique de bureau, occupé depuis plusieurs années dans une fabrique, cherche position stable.

Ingénieur-constructeur, ayant trois ans de pratique dans la construction des chemins de fer, cherche emploi de suite.

Ingénieur cherche emploi comme *conducteur de travaux*.
Adresser les offres au Secrétaire de la Rédaction, M. Fr. Gilliard, ingénieur, Valentin, 2, Lausanne.